

AFFAIRE N° 7. - Construction du Groupe Scolaire de 58 classes au CHAUDRON S.I.D.R. - Approbation de l'Avenant n° 1 au marché approuvé le 31 JUILLET 1969, à passer avec la SOCIETE BOURBONNAISE d'ELECTRICITE, pour l'exécution de travaux supplémentaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que le Groupe Scolaire de 58 classes au CHAUDRON S.I.D.R. sera réceptionné provisoirement vers la fin du mois de septembre.

Il serait donc souhaitable de prévoir, dès maintenant, la lustrerie de cette école.

Après consultation de diverses entreprises, la meilleure offre s'est révélée être celle de la S. B. E. (SOCIETE BOURBONNAISE d'ELECTRICITE), titulaire du marché approuvé le 31 JUILLET 1969. Cette entreprise se charge d'exécuter les travaux qui font l'objet du présent avenant, pour un montant de 1 142 700 Frs CFA (UN MILLION CENT QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENTS).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2305/55 du Budget 1970 (crédits reportés).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Alphonse
Jouit. Le 3 novembre 1970
Don de l'Etat
de l'Assemblée Générale
signé : M. Kessler
Don certifié conforme
le Directeur des affaires Financières
A. Verges*